

Déconstruction du Palais des Congrès Acropolis à Nice

Une forêt en plein cœur de ville



Provence Alpes Côte
d'Azur

Nice (06)



VILLE DE NICE

Porteur du projet

Ville de Nice

Coût Global (HT)

7,3 M€

(déconstruction Acropolis)

Chiffre clé

-Surface de plancher Acropolis : 65 000 m²

Piliers de l'économie circulaire

Réemploi / Recyclage

Thématiques

Flux

Niveau de maturité du projet

Diagnostic PEMD 2022

ACV

Date de lancement

2023

Présentation du projet

La déconstruction de l'Acropolis est l'un des chantiers majeurs du projet de la Promenade du Paillon - saison 2, qui vise à aménager une véritable forêt urbaine en étendant la promenade du Paillon au Nord sur 8 hectares perméables supplémentaires, et créer ainsi un grand poumon vert de 20 hectares au total, espace à la fois récréatif et fournissant des services de régulation (gestion des eaux pluviales, espace de fraîcheur).

Ce chantier amènera à déconstruire une structure obsolète, le palais des congrès, dont la surface de plancher totale s'élève à 65.000 m² hors toiture.

Le maître d'ouvrage s'est mobilisé en interne et s'est doté d'un AMO Réemploi pour accompagner la démolition et intégrer l'économie circulaire dès la phase de rédaction des marchés, en privilégiant la hiérarchie des modes de traitement.

Au-delà de la dimension « déconstruction et réemploi » sur un bâtiment emblématique, ce projet constitue l'occasion de développer une approche sur les filières à l'échelle de la Ville et de la Métropole.

Ci-dessus, vue du projet (crédits associés : XYZ pour Carrilho da Graça arquitectos - Alexandre Chemetoff & associés)

Focus technique

Du diagnostic Produits Equipements Matières et Déchets...

Le diagnostic PEMD fait état pour Acropolis de 80% de déchets inertes et 16% de déchets non dangereux. Dès lors, les objectifs fixés sont élevés à commencer par la dépose soignée des éléments réemployables avant la démolition et la traçabilité de tous les déchets sur 7 flux.

L'opération présente un objectif de taux de valorisation global des déchets (hors ressources réemployées) de 80%, porté à 86% si on y ajoute les ressources réemployées.

... à une démarche d'économie circulaire multi-sites et multi-acteurs

Initialement, la démarche de Nice était principalement orientée par sa nouvelle démarche Charte Chantier Vert. L'occasion proposée par ce chantier d'ampleur permettait de passer à une nouvelle dimension, plus stratégique pour le maître d'ouvrage.

Les objectifs du projet sont désormais de :

- Avoir un taux de valorisation qui va au-delà de la valorisation en remblaiement de carrière, l'aspect économique sur le recyclage du béton étant un verrou
- Faire le lien entre tous les chantiers avec la volonté d'intégrer le réemploi et de réutiliser les ressources issues de la déconstruction dans les projets Ville et Métropole, ce qui pose les besoins de connaissance des flux et d'une harmonisation sur les diagnostics PEMD



- Disposer d'un catalogue et d'une plateforme locale, dans un contexte de pénurie de foncier
- Avoir une connaissance locale plus fine des acteurs

Ainsi, l'un des axes stratégiques à l'avenir pour les services de la Ville de Nice et de la Métropole sera de travailler ensemble sur le développement du tissu local d'entreprises et d'associations de l'Economie Circulaire.

« Christian Estrosi a souhaité que d'importantes mesures soient prises dans la mise en œuvre d'une réelle économie circulaire notamment au travers de la nouvelle Charte Chantier Vert. Dans le cadre de ma délégation aux travaux, je suis particulièrement attentive à son respect et à son application. »

Le réemploi des matériels et matériaux d'Acropolis est un exemple parfait de notre politique d'économie circulaire, un cas concret d'envergure, une illustration en actions de la manière dont les villes peuvent mettre en place des stratégies de réemploi pour réduire leur impact sur l'environnement.

En réutilisant les différents éléments et déchets du bâtiment, la ville de Nice évite de gaspiller des matériaux et de l'énergie.

La création de nouveaux emplois et la présence de nouvelles entreprises dédiés à ces activités sur notre territoire viennent finir de rendre effective la notion de développement durable et de rendre nos villes plus vertueuses.

Ces initiatives d'économie circulaire sont donc, selon moi, essentielles pour garantir un avenir plus durable, plus responsable pour nos villes et notre planète. Elles sont la meilleure vitrine de notre exemplarité. »

Anne Ramos,
2ème Adjoint au Maire de Nice déléguée à l'urbanisme, au foncier, aux travaux et aux grands projets, Vice-présidente de la métropole Nice Côte d'Azur

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr/batiment
- Le site de l'ADEME dans la Région PACA
<https://paca.ademe.fr/>
- En savoir plus sur l'initiative :
<https://promenadedupailon2.nice.fr/>

CONTACTS

<https://promenadedupailon2.nice.fr/contact/>